

» Seindt sunsten noch alte verfallene borgh stoeck im selben dorff, ein dem rathsheren Huart, der ander dem hern von Brandenburgh, jetzt obgl. hern von der Horst zugehörigh. » (17)

L'abbé Linden (op. cit. p. 136), cite encore un autre acte, daté du 12-10-1607, qui atteste également la propriété de Remacle d'Huart.

Barbe Brenner avait 16 frères et sœurs dont Jean, le premier Luxembourgeois entré dans la Compagnie de Jésus et futur directeur du Collège de Coblençe ; Marguerite, épouse de Jean de Wiltheim ; Gertrude, épouse de Melchior de Wiltz ; Jeanne, épouse d'Antoine I de Blanchart ; Marie, épouse de Jean d'Erken (18).

C'est avec ses beaux-frères que Remacle d'Huart formait un de ces groupes qui usèrent de leur « puissante influence pour hâter la fondation du Collège des Jésuites à Luxembourg » (19).

Remacle d'Huart décéda à Luxembourg le 25-7-1613. Comme le rapporte un de ses neveux, « hat er den verstand und die rede bitz ans ende gehabt und gebraucht » (19 bis). Il fut enterré le 27 juillet en l'église des Cordeliers où la dépouille de sa femme l'y rejoignit le 25-3-1617 (20).

Il est à admettre qu'il mourut dans sa maison du « Knodlerloch » (rue de l'Eau) qui fut acquise en 1626 par Valentin Strengé et qui était chargée à ce moment d'une rente annuelle de 3 écus au profit du curé de Saint-Nicolas (21). L'immeuble passa plus tard aux mains des familles de Geisen et Richard et forme aujourd'hui — avec la maison contiguë — une annexe de la Chambre des Députés.

Les époux d'Huart-Brenner eurent 13 enfants : les 9 qui suivent ; un fils mort en bas âge ; 3 filles mortes célibataires dont DOROTHEE, « fille spirituelle et dévotaire », décédée le 21-12-1627 « après avoir longtemps esté malade et avecq une singulière constance suffert et enduré ung terrible mal de teste que luy avoit causé une separation des osses de la teste ». A sa mort, elle fit don de 50 thalers pour l'acquisition d'un ciboire doré à destination de la chapelle de Notre-Dame (22).

VII. 1) JEAN-GASPAR, qui suit,

2) MARIE-AGNES (\*1582) fut mariée à Englebert dela NEUVEFORGE \*, né à Laroche en 1574, licencié en droit, avocat au Conseil provincial de Luxembourg, seigneur de Pouxhons.

Selon le contrat de mariage anténuptial en date du 21-12-1599, « la fiancée aura en dot 600 fl. Carolus, outre ses habits, bijoux et meubles ; elle aura de son futur époux 900 fl. même valeur à titre de don nuptial, et après le mariage

\*) Cette famille portait : D'argent à 3 losanges d'azur, 2 et 1.